

A.NA.CO.FI. NEWS

EDITO

N°45 mars 2017

C'est le mois des Conventions et nous ne dérogerons pas à la règle.

Je serai donc très heureux d'accueillir ceux d'entre vous qui nous feront l'honneur de se joindre à nous.

Cette année, à notre tribune, nous aurons le plaisir renouvelé d'avoir avec nous Jean-Hervé LORENZI, le Président du Cercle des Economistes, Mesdames DROMER (nouvelle Présidente du CCSF) et COHEN-BRANCHE (Médiatrice de l'AMF) ou encore, Jean BERTHON (Président de la FAIDER). Mais nous accueillerons également les représentants de deux des candidats à la Présidence (François FILLON et Emmanuel MACRON), qui viendront nous expliquer leur vision de ce que pourrait être le traitement du patrimoine et des entreprises des français.

A quelques semaines d'une élection qui s'annonce cruciale et incertaine, leur présence, tardivement annoncée, a impliqué une modification de notre programme. Il nous a en effet semblé important de leur faire une place. Si l'ANACOFI a participé à des échanges avec de nombreuses équipes de candidat, notre timing ne nous a pas permis une représentation de tous. Nous transmettrons cependant à tous, comme prévu, une note de synthèse de nos avis et positions dont certains disposent déjà en version longue.

Il n'y a pas que pour la Présidence de la nation que des élections sont prévues et nos membres auront cette année à élire ou réélire 3 de nos 4 Présidents « Anacofiens ». Patrick GALTIER est ainsi pressenti pour me remplacer à la tête de l'ANACOFI-CIF. Vous trouverez un courrier de sa main en pièce jointe de cette News.

Pour ma part, je resterai normalement à la tête de l'ANACOFI. Il m'a de surcroît été demandé d'envisager de prendre la Présidence de 2 entités importantes dont les actions sont complémentaires à celle de notre association. Si cela se confirme, nous assurerons encore un peu plus la représentation de nos métiers, étant noté que nous avons ces deux dernières années multiplié les nominations dans de nombreuses instances.

Cette représentation est plurielle comme chacun le sait, même si la taille de l'ANACOFI fait de nous aujourd'hui la plus importante organisation Française.

Je tiens aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, à saluer un homme d'une autre organisation, qui se retire et avec qui parfois, les échanges ont été vifs. Il fait cependant partie intégrante de ce petit nombre qui s'est battu pour les CGP, aura été une grande figure de nos métiers et il aura souvent apporté une forme de bon sens nécessaire ou encore, produit quelques coups de gueules restés dans les annales. Je veux bien sur parler de Jean-Pierre RONDEAU. Bravo et merci pour ce qu'il a accompli.

Pour conclure cet édit, je tiens à vous donner quelques éléments qui ressortent de notre analyse de 2016 et qui seront développés lors de notre Convention le 16 mars.

Il apparaît que la croissance du nombre de nos entreprises membres dépasse les 5% (1% pour les CIF). Le résultat est apparemment largement supérieur si nous parlons de l'emploi représenté. Toutes les régions et tous les métiers sont en croissance. De plus, si la proportion de membres qui se déclarent CGP baisse légèrement, la croissance globale amène à ce que le « nombre de CGP et d'entreprise CGP » avec notre définition ou celle d'autres ne peut nous placer en seconde position qu'à la condition que seulement 40% de nos CGP aient la Compétence Juridique Appropriée ... contre plus de 75/80% ailleurs. Je veux bien l'entendre à défaut de le croire.

Il ressort également de nos analyses que si la taille des entreprises progresse et que l'usage des « grossistes » ne se démentent pas, le nombre et la proportion de nos membres en réels réseaux ont clairement diminué, pour ne pas dire, se sont effondrés.

Alors que notre Convention traitera de nos évolutions sur les 5 dernières années et de ce que pourraient devenir nos métiers et leur écosystème dans les 5 à venir, nos analyses seront à n'en pas douter, à prendre en considération.

Je vous attends donc nombreux le 16 mars ou sur nos événements à venir, partout en France.

David CHARLET

Certification AMF / mise à niveau de la population des CIF

Suite à la décision de l'AMF, nous rappelons aux CIF qu'ils doivent soit disposer de la Certification AMF, soit plus simplement, suivre entre 2017 et 2019, des modules de formation dédiés (A, B et C), proposés par notre association. Ces modules de 7 heures par an permettent de satisfaire à la totalité de la contrainte annuelle imposée par l'AMF. Ceux qui disposent de la certification peuvent librement suivre le module de veille réglementaire classique ou l'un de ces modules.

Evènements ANACOFI

Convention Annuelle et Assemblées Générales :

16 mars 2017 – Carrousel du Louvre Paris. Lettre du président et programme en PJ.

LCE -Les Conférences de l'Entreprise :

LCE-Nice 26 Avril Nice – www.lcentreprise.fr

LCE Aix : en Mai

LCE Lyon : en Juin

Evènements en Partenariat

Salons de l'Immobilier

Lyon du 17 au 19 mars

Stand ANACOFI IMMO : C85

Toulouse du 24 au 26 mars

Stand ANACOFI IMMO : B32

<https://www.salons-immobilier.com/>

Les Rendez-vous du Courtage

Marseille – 21 mars Parc Chanot – stand ANACOFI IOBSP et ANACOFI Assurances : C40.

<http://www.lesrendezvousducourtage.com/>

Grand Forum du Patrimoine

Evènement de Gestion de Fortune, 20 avril – Paris

Gratuité pour les membres de l'ANACOFI

<http://grandforum.fr/>

Club Date Invest

Lyon le 23 Mars

<http://clubs.dateinvest.com/>

Les Assises de la Pierre Papier

Le 26 juin 2017 – Paris. Préprogramme en PJ (partenariat en cours de constitution)

<http://www.lesassisesdelapierrepapier.fr/>

Actualité réglementaire / Régulation ...

... France ...

CIF / RAPPEL : GIRARDIN : obligations déclaratives des sociétés de défiscalisation

Article 242 septies du CGI :

- inscription sur un registre tenu par la Préfecture de leur siège social (récépissé d'inscription) ;
- contracter une assurance RC Pro pour l'activité de monteur d'opérations de défiscalisation dans les DOM TOM. Une attestation RC Pro pour la seule activité de CIF ne convient pas.

Vous devez vérifier ces deux documents avant de traiter avec ces sociétés de défiscalisation.

Loi SAPIN II : L'AMF est en charge de contrôler au préalable l'ensemble des opérations d'intermédiation sur biens divers.

IOBSP :

01/01/2017 : FISE (fiche) complète à fournir au client (article L313-7 C. conso.) + programme de formation des 40h dans l'annexe de l'arrêté du 9 juin 2016.

20/03/2017 : formation continue pour les IOBSP (dirigeants + salariés) qui font du crédit immobilier : programme de formation des 7h dans l'arrêté du 9 juin 2016.

IMMOBILIER :

19/10/2016 : Décret n° 2016-1392 du 17 octobre 2016 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles et modifiant le décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 modifié fixant les conditions d'application de la loi HOGUET du 2 janvier 1970.

10/01/2017 : Arrêté relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

ASSURANCES :

Amendement BOURQUIN qui permet de résilier annuellement une assurance emprunteur (EEV 01.03.2017 pour les nouveaux contrats / EEV 01.01.2018 pour les anciens).

FINANCEMENT PARTICIPATIF :

27/02/2017 : Décret n° 2017-245 relatif aux obligations d'assurance de RC Pro des IFP qui ne proposent que des opérations de dons (EEV : 01.03.2017).

Régulateurs :

12/12/2016 : L'AMF et l'ACPR actualisent leurs attentes en matière de traitement des réclamations.

13/12/2016 : Recommandation 2016-R-04 de l'ACPR portant sur la commercialisation des contrats d'assurance sur la vie en unités de compte constituées d'instruments financiers complexes, prise conformément au 3° du II de l'article L. 612-1 du CMF.

15/12/2016 : Recommandation de l'ACPR sur les communications à caractère publicitaire des comptes sur livret.

Parution du rapport de l'AMF sur l'activité des CIF :

http://www.amf-france.org/technique/multimedia?docId=workspace://SpacesStore/c967cad6-1a25-42e6-b600-c1d96b61bad8_fr_1.0_rendition

Consultations Régulateurs :

19/01/2017 : Contribution de l'ANACOFI à la consultation AMF relative à la mise à disposition des investisseurs de simulations de performances futures.

09/02/2017 : Contribution de l'ANACOFI à la consultation AMF relative à l'application de la Directive MIF2 aux CIP.

20/02/2017 : Contribution de l'ANACOFI à la consultation ACPR relative au projet de recommandation sur le libre choix de l'assurance emprunteur souscrite en couverture d'un crédit immobilier.

23/02/2017 : Contribution de l'ANACOFI à la consultation Direction Générale du Trésor relative au décret d'application de l'ordonnance 2016-1575 portant réforme du dispositif du gel des avoirs.

28/02/2017 : Contribution de l'ANACOFI à la consultation publique AMF sur l'activité de conseil en haut de bilan (réponse jointe de l'ACIFTE, la CNCIF et l'ANACOFI-CIF).

... Union Européenne ...

EIOPA :

01/02/2017 : Publication de l'avis technique de Eiopa sur la directive DDA (assurance)

02/02/2017 : Consultation sur les avis techniques concernant la DDA.

JOINT COMMITTEE :

10/02/2017 : Consultation sur PRIIPs avec objectifs environnementaux ou sociaux.

COMMISSION EUROPEENNE :

21/12/2016 : Consultation sur la réforme multilatérale du règlement des différends en matière d'investissements.

Lancement du site national d'information économique et financière Suite aux travaux du CCSF et du CNEF (Comité National de l'Education Financière), auxquels l'ANACOFI est associé, lancement de : <https://www.mesquestionsdargent.fr/>

Evènements en Partenariat suite...

Réunion CGPIGroup

Le 28 avril à Paris

<http://www.cgpigroup.fr/la-communaute/inscription-1%C3%A8re-rencontre-paris.html>

Etude FECIF sur les CGP et Conseillers Financiers en Europe : collaborations CERULLI ASSOCIATES - ANACOFI

L'ANACOFI participe à une étude paneuropéenne sur nos métiers. Pour nous aider à rassembler des données sur l'écosystème de l'investissement et du conseil financier français, suivez le lien :

https://cerulliasociates.co1.qualtrics.com/SE/?SID=SV_2owKwXhcLebrXnL

FECIF (Féd. Euro des Conseils et Intermédiaires Financiers)

Assemblée Générale de la FECIF le 27 Mars à Vienne.

Point sur les actions européennes de nos fédérations et élection du nouveau bureau et du Président.

Litige KALYS INVESTISSEMENT :

Proposition d'une action collective contre KALYS suite à la réponse du mandataire judiciaire. **Communiqué :** <https://www.anacofi.asso.fr/uploads/File/Communication%20ANACOFI%20-%20KALYS%20INVESTISSEMENT.pdf>

MDSAP : périmètre de sécurité

Suite aux échanges entre l'ANACOFI et MDSAP sur le périmètre des services à la personne et la notion de CJA, une note explicative a été envoyée aux autorités pour avis. <https://www.anacofi.asso.fr/uploads/File/Note%20d'information%20MDSAP%2016.01.2017.pdf>

ALERTES et Interrogations (non exhaustif. Plus ... voir site internet / parties alertes)

Interrogation marque ANACOFI :

19/01/2017 : L'ANACOFI interroge MARNE & FINANCE : réponse le 14.02 <https://www.anacofi.asso.fr/fr/article/mes-tiers/alertes-questions-anacofi-222.html>

Prix Etienne Marcel

Jury prévu le 7 juin

CIFA :

Comme chaque année à Monaco, du 30 mai au 1° juin : www.cifango.org

Offre centrale de référencement

Sorti des Vademecum Patrimoine et Immobilier en collaboration avec les éditions FRANEL (Cf pièces jointes)

A.NOTATIONS

Notre plateforme d'évaluation portée par l'ANACOFI SERVICES ouverte aux membres et non membres : www.anacofiservices.fr
Retrouver l'évaluation hebdomadaire sur www.lecourrierfinancier.fr

FORMATION

Portail Général : www.formations-anacofi.fr **V3 en cours de livraison / mise en ligne**

ANACOFI-CIF : Le volume horaire obligatoire chaque année est passé à 7 heures sur des thèmes précis et avec obligation de suivre les modules Réglementaires dits « Modules 1 A, B et C entre 2017 et 2019. Seules des formations validées préalablement sont désormais recevables sauf formation diplômante.

ANACOFI IMMO : **Obligations entrées en vigueur** : 14 heures par an ou 42 heures sur 3 ans (2016 « exonérée »).

Lancement de 2 nouveaux Modules internes (en ligne), d'un MOOC gratuit et de partenariats externes engagés.

ANACOFI Assurances : lancement de 3 Modules internes (en ligne et présentiel) et 3 partenariats externes engagés.

ANACOFI-IOBSP : Le Module complet permettant d'accéder au statut a été mis à jour et modules courts disponibles.

Pensez à passer votre QCM une fois les Modules suivis afin de les valider.

Actualité des Régions et Evènements

Ci-dessous les dates planifiées ainsi que les Journées Partenaires. Pour plus d'informations, consulter notre site www.anacofi.asso.fr

NORD / NORMANDIE	EST / BOURGOGNE	AUVERGNE / LYONNAIS / SAVOIE
<p>Lille :</p> <p>20 juin 2017 : Module Loi Hoguet 21 juin 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A)</p> <p>20 juin 2017 : Module Loi Hoguet 21 juin 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 22 juin 2017 : Journées partenaires</p> <p>Rouen :</p> <p>22 juin 2017 : Module Loi Hoguet</p>	<p>Metz :</p> <p>04 avril 2017 : Journées partenaires 05 avril 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 06 avril 2017 : Module Loi Hoguet</p> <p>Strasbourg :</p> <p>29 mai 2017 : Journées partenaires 30 mai 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 31 mai 2017 : Module Loi Hoguet</p>	<p>Lyon :</p> <p>09 mai 2017 : Module à déterminer 10 mai 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 11 mai 2017 : Journées partenaires</p>
PACA / CORSE	AQUITAINE / PCL	UEST
<p>Nice :</p> <p>25 avril 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 26 avril 2017 : Journées partenaires (matin) 27 avril 2017 : Module Immo à déterminer 28 avril 2017 : Module IOBSP à déterminer</p> <p>Marseille : Semaine Marseillaise</p> <p>12 juin 2017 : Module Loi Hoguet 13 juin 2017 : Journées partenaires 14 juin 2017 : Module à déterminer 15 juin 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 16 juin 2017 : Module IOBSP</p>	<p>Bordeaux :</p> <p>11 avril 2017 : Journées partenaires 12 avril 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 13 avril 2017 : Module à déterminer</p> <p>Biarritz :</p> <p>03 juillet 2017 : Journées partenaires 04 juillet 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 05 juillet 2017 : Module Loi Hoguet</p>	<p>Rennes, Angers :</p> <p>03 mai 2017 : Journées partenaires 04 mai 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 05 mai 2017 : Module Loi Hoguet</p> <p>Nantes :</p> <p>27 juin 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 28 juin 2017 : Module Immo à déterminer 29 juin 2017 : Journées partenaires</p>
ILE DE France	Centre	DOM TOM
<p>Paris :</p> <p>14 mars 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 15 mars 2017 : Module Loi Hoguet</p> <p>31 mars 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF(A)</p> <p>19 avril 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 20 avril 2017 : Journées partenaires</p>	<p>19 mai 2017 : : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF</p> <p>07 juin 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 08 juin 2017 : Journées partenaires</p> <p>Salons/évènements : Nombreux cf. partie évènements du mur d'info</p>	<p>Blois :</p> <p>Prévu vers Septembre/Octobre en 2017 Formations, JP et LCE</p>
MIDI	Effectif fin 2015	DOM TOM
<p>Toulouse :</p> <p>29 mars 2017 : Module Loi Hoguet</p> <p>19 avril 2017 : Journées partenaires 20 avril 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A)</p> <p>Montpellier :</p> <p>16 mai 2017 : Module 1 : Veille réglementaire statutaire CIF (A) 17 mai 2017 : Journées partenaires 18 mai 2017 : Module à déterminer</p>	<p>RÉGIONS 2015</p> 	<p>Prochaine semaine DOM COM de l'ANACOFI : La Réunion Du 13 au 17 novembre 2017</p>

DOCUMENTS Jointts :

- Invitation à notre Convocation et lettre du président
- Courrier de Patrick Galtier, candidat à la Présidence de l'ANACOFI-CIF
- Bons de Commande des Vademecums du Patrimoine et de l'Immobilier
- Préprogramme des Assises de la Pierre Papier

Nouveau : notre chaine numérique - <https://www.youtube.com/channel/UCyFsAkGOYE7smqvZp0RS6HQ>

Deviendra **ANACOFI-TV-Média** dès 100 abonnés. Premières vidéos disponibles. Implémentation des programmes externes en cours.

Retrouvez également l'Anacofi sur www.anacofi.asso.fr et sur les réseaux sociaux :



Nous contacter : 01 53 25 50 80 ou anacofi@anacofi.asso.fr ou anacofi-cif@anacofi.asso.fr

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail : anacofi@anacofi.asso.fr